



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 25 octobre 2022

Délibération n° 2022-110

L'an deux mille vingt-deux le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/10/2022.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle – DIERS Thierry - DARMON Alexandre - VENANT Frédéric - MARINOT Patrice.

Absents excusés : M. PIETERS Marc.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Libertés publiques et pouvoirs de police - Autres

Fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque – modification du règlement intérieur.

Madame le Maire donne la parole à Madame DIERS de LABARRE qui explique la nécessité de modifier les horaires d'ouverture du mercredi à la bibliothèque-médiathèque. Ils sont actuellement prévus l'après-midi sauf durant la saison estivale.

En effet, les statistiques de fréquentation étudiés par les bénévoles du service démontrent qu'une ouverture le mercredi durant toute l'année est plus satisfaisante pour les usagers.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 11 voix POUR,

- De modifier les horaires d'ouverture de la bibliothèque le mercredi. Ils s'étaleront de 9 h 30 à 12 h 15 toute l'année,
- D'autoriser Madame le Maire à modifier le règlement intérieur du service en conséquence.

Publication dématérialisée du 02-11-2022
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20221025-2022-110
Reçu le 02-11-2022